



## Fausse signature pour un pret a la consommation

Par **mr x**, le **21/04/2009** à **19:55**

Bonjour,

Quand on était encore ensemble, mon ex copine a signé un pret a la consommation mais ma inscrit comme cautionnaire sans m'en avoir parlé. Plus tard après la séparation ma copine actuelle a trouvé le contrat, et c'est a ce moment que j'ai su qu'elle avait ouvert ce pret et qu'elle avait imité ma signature.

Je ne veux pas porter plainte contre elle, mais je voudrais ne plus etre inscrit comme cautionnaire. Que doit je faire? Que risque mon ex copine? elle a depuis 2006, fait un plan de surendettement.